

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

### DÉCISION FINALE

#### BOD/AV/2024/02-12 – PARAMÈTRES STRATÉGIQUES DU FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DE TUVALU

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à la transformation du système à Tuvalu, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/02 DOC 05.
2. Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat de Tuvalu, reproduit à l'annexe 4.
3. Invite Tuvalu à soumettre une requête de financement pour la transformation du système d'un montant maximum de 2 500 000 dollars et approuve le report de la date limite de dépôt de cette requête au 30 septembre 2024, conformément à la décision [FRC/2021/09-01](#) et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE, comme indiqué au tableau 1.

**Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)**

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	2 500 000
b.	<b>Facteurs favorables hautement prioritaires*</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Données et éléments probants</li><li>▪ Planification, politique et suivi sectoriels intégrant la notion de genre</li><li>▪ Volume, équité et efficacité des dépenses publiques d'éducation</li></ul>	
c.	<b>Domaine d'action des financements du GPE :</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Apprentissage et compétences de base : Un enseignement préscolaire et primaire de qualité permet à tous les jeunes enfants d'acquérir de solides compétences de base pour apprendre tout au long de la vie.</li><li>2. Programmes d'apprentissage : Accès plus équitable et inclusif à tous les niveaux. Les apprenants suivent divers parcours éducatifs adaptés à leurs besoins, intérêts et compétences.</li></ol>	

	3. Enseignement de qualité : Renforcement de la qualité de l'enseignement grâce à l'amélioration de la formation, des normes, des ressources et des systèmes.
--	---

\* Résumé établi à partir du Pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.